

JEUNESSE DANS LE MONDE

Coopération avec les pays voisins de l'Union européenne

Action 3.1 du Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA)

Pour tous les groupes de jeunes de 13 à 25 ans, mais aussi les animateurs de jeunes, les responsables des organisations de jeunesse et tous les acteurs bénévoles ou professionnels du domaine de la jeunesse

Une coopération entre différents groupes de jeunes et acteurs de la jeunesse des pays "Programme" et des pays "Partenaires voisins" qui participent à la politique européenne de voisinage.

Pour contribuer à la paix et à la stabilité aux frontières de l'Union européenne, en renforçant le dialogue interculturel, la compréhension et le respect mutuel.

Pour contribuer au renforcement de la démocratie et de la société civile et encourager le développement de structures liées aux jeunes.

<p>1. Pays participants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les 31 pays "Programme" : les Etats membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Bulgarie, Roumanie) ; les pays de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) et le pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne (Turquie). • Les pays "Partenaires voisins", 3 zones géographiques : <u>L'Europe du Sud Est</u> : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Serbie. <u>L'Europe de l'Est et du Caucase</u> : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Fédération de Russie, Ukraine. <u>Les pays partenaires méditerranéens</u> : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Autorité palestinienne de la Cisjordanie et la Bande de Gaza, Syrie, Tunisie.
<p>2. Types de projet</p>	<p>Cette action comporte 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les échanges de jeunes, - toutes les activités de formation et de mise en réseau.
<p>3. Critères</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges de jeunes multilatéraux : quatre pays minimum, au moins un Etat Membre de l'Union européenne et deux pays partenaires voisins. <i>Possibilité de réaliser des échanges de jeunes bi ou trilatéraux pour les organisations partenaires n'ayant jamais organisé d'échanges de jeunes.</i> - Formation et mise en réseau : quatre pays minimum, deux pays du programme et deux pays "Partenaires voisins". <p>Par ailleurs, l'équilibre entre les groupes nationaux et la coopération inter-régionale entre pays "Partenaires Voisins" doivent être recherchés.</p> <p>Pour les autres critères d'éligibilité, se référer aux critères spécifiques de l'action 1.1 et de l'action 4.3.</p>
<p>4. Priorités liées à cette action</p>	<p>Renforcement de la société civile, de la citoyenneté et la démocratie, lutte contre le racisme et la xénophobie, dialogue interethnique et interreligieux, mesures post conflit et reconstruction, participation active des femmes dans la société, droit des minorités, coopération régionale, protection du patrimoine et de l'environnement...</p>
<p>5. Financement</p>	<p>Voir les modalités de calcul de l'action 1.1 et de l'action 4.3 dans le guide du programme.</p>
<p>6. Qui peut présenter un dossier ?</p>	<p>Toute organisation à but non lucratif ou toute structure publique, établies dans un des pays "Programme".</p>
<p>7. Une information, un conseil une aide dans le montage de votre projet</p>	<p>Auprès de l'Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action, Dans les Directions Régionales et Départementales Jeunesse et Sports (DRDJS et DDJS), Dans tout le réseau des relais PEJA.</p>

<p>8. Comment déposer son dossier?</p>	<p>Pour un projet se déroulant en France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépôt auprès de l'Agence française <p>Pour un projet se déroulant en Europe du Sud Est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - auprès de l'Agence exécutive, à Bruxelles (si l'ONG du pays concerné est établie légalement, sinon auprès de l'agence française (si le projet est porté par une structure française). <p>Pour un projet se déroulant en Europe de l'Est et du Caucase :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exclusivement auprès de l'Agence française (si le projet est porté par une structure française) <p>Pour les projets se déroulant dans un pays partenaire méditerranéen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de possibilités de financement pour les projets se déroulant en pays partenaires méditerranéens. <p>Si dépôt en France : envoyer le dossier de demande de subvention à l'Agence française du PEJA et une copie au à la DRDJS.</p> <p>Tous les formulaires et le guide du Programme sont téléchargeables sur le site internet de l'Agence française : www.jeunesseenaction.fr.</p>
<p>9. Dates de dépôt</p>	<p>5 dates limites de dépôt : 1^{er} Février, 1^{er} Avril, 1^{er} Juin, 1^{er} Septembre 1^{er} Novembre.</p>
<p>10. Exemples de projet</p>	<p>CHAQUE ANNEE, PLUS DE 10 000 JEUNES ET ANIMATEURS PARTICIPENT AUX DIFFERENTES ACTIONS DU PROGRAMME EUROPEEN JEUNESSE EN ACTION.</p> <p>"La place de la femme dans les pays de l'Euromed" Organisé par l'association "Foyer rural Cepage" à Puget Théniers (06), le séminaire "La place de la femme dans les sociétés rurales du bassin méditerranéen" a consisté en l'organisation, d'un séminaire euro-méditerranéen : séances plénières, travaux en groupes, ateliers, interventions de spécialistes et contributions des participants se sont alternés durant cinq jours. Différentes associations d'Algérie, d'Espagne, de Grèce, du Maroc et de France ont pu ainsi se rassembler et échanger sur la situation de l'égalité entre femmes et hommes sur son territoire. En dehors des temps de séminaires, une grande place aux échanges interculturels a été privilégiée, avec notamment l'organisation de présentations des cultures.</p> <p>"Une fabrique d'images" La ville de Gennevilliers (92) a permis à des jeunes de plusieurs pays européens et méditerranéens (Allemagne, Israël, Pologne, Pays Bas, Portugal, Turquie et France) de réaliser des productions vidéos sur le thème de la représentation et des stéréotypes. Ces vidéos ont été regroupées et présentées au public durant le Festival de l'image de 6 jours organisée par la Ville de Gennevilliers. Lors de ce festival, d'autres manifestations ont également eu lieu : des débats "sur le ring des idées reçues" et des spectacles de danse hip-hop.</p> <p>"Se connaître et travailler ensemble" Ce projet, à l'initiative de l'association "Réseau Express Jeunes" (67), a réuni des professionnels et des bénévoles d'associations de jeunesse, en Arménie. L'objectif principal de cette visite de faisabilité était de vérifier la possibilité d'une coopération à long terme entre des associations de l'Union européenne (Bulgarie, Italie et France) et des associations de l'Europe orientale (Arménie, Biélorussie et Géorgie) : Permettre à des jeunes, de pays enclavés géographiquement et politiquement, de participer à des échanges de jeunes, malgré les différentes politiques de jeunesse de ces pays. Le résultat final a été l'établissement d'un calendrier de projets à réaliser et l'élaboration des premiers éléments d'un programme : activités choisies, équipes pédagogiques pressenties, lieux d'hébergement et de réalisation des projets.</p> <p>"Du littoral breton à l'Europe" Venus de d'Allemagne, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine et de France, vingt-quatre jeunes ont été accueillis par l'association Gwennili, à Roscoff (29). Il s'agissait, par cette rencontre, de réfléchir sur le lien qui existe entre l'identité régionale et le sentiment d'appartenance européenne. Des intervenants bretons ont fait découvrir leur identité culturelle (gastronomie, danse, chant, langue, vie et économie en bord de mer) mais ils ont aussi témoigné de leur connaissance ou méconnaissance d'autres cultures régionales.</p>